PHILIPPE LE BEL ET CLEMENT V: DE L'AFFRONTEMENT À LA COMPLICITÉ

PR JEAN CHÉLINI

19 avril 2012

A l'occasion du VII° centenaire du Concile de Vienne (1311-1312) le séminaire de recherche de l'Institut d'Etudes médiévales de l'Institut catholique de Paris a consacré son attention à l'œuvre de ce concile. Ont déjà été traités par ailleurs le déroulement du concile et la suppression des Templiers.

Nous allons examiner aujourd'hui comment, à cette occasion, s'articule la relation du Sacerdoce et de l'Empire dans la mesure où ce concile convoqué par le pape Clément V subira constamment la pression du roi de France, Philippe le Bel.

Dans les mémoires, comme dans les livres d'histoire le grand affrontement entre la papauté et le roi de France, opposa Philippe le Bel à Boniface VIII et se termina tragiquement par l'attentat d'Anagni (7 septembre 1303): l'émissaire du roi, Guillaume de Nogaret (1270-1313), professeur de Droit à Montpellier, chancelier et garde des sceaux de Philippe le Bel, bouscula le pape qui fut secouru et libéré par la population locale, mais qui mourut un mois plus tard à Rome.

Avait été élu alors le 22 octobre 1303, le cardinal Boccasini, qui prit le nom de Benoît XI; c'était un dominicain éloigné du conflit, choisi pour cela et d'un naturel conciliant. Il leva l'excommunication de Philippe le Bel, mais mourut à Pérouse où il s'était réfugié, chassé de Rome par les Colonna, le 7 juillet 1304, après un pontificat de quelques mois.

Le conclave s'ouvrit à Pérouse et dura un an (juillet 1304-juin 1305). Il finit par choisir Bertrand de Got, un gascon, archevêque de Bordeaux, fait cardinal par Célestin V mais qui paradoxalement bénéficia de la faveur de Boniface VIII. En fait s'il avait joui de l'appui du roi d'Angleterre Edouard Ier, il n'avait pas été poussé par Philippe le Bel, bien que français.

Rome est alors déchirée par des luttes entre les factions et le pape n'y est pas en sécurité. Aussi il se fait couronner à Lyon et s'installe près d'Avignon dans le Comtat que le Saint-Siège avait racheté à la France au cours du XIII° siècle.

1/ LES PROTAGONISTES À L'OUVERTURE DU CONCILE EN 1311

Clément V, Bertrand de Got.

Il a une soixantaine d'années. Il est né au milieu du XIII° siècle en Guyenne, fief français des rois d'Angleterre, son frère Béraud archevêque de Lyon en 1289, le prend comme vicaire général. En 1294, Béraud est élevé au cardinalat et Bertrand fait chapelain de Célestin V, confirmé par Boniface VIII, les deux frères sont des protégés du roi d'Angleterre Edouard 1^{er} dont ils sont nés les sujets.

Il devint évêque de Comminges puis archevêque de Bordeaux en déc.1299, mais n'en est pas pour autant plus inféodé au roi de France, car il ne lui doit pas son élection. Et dès le début de son règne surgit un élément de conflit : Philippe le Bel exige l'absolution complète de ses actes et de ceux de ses conseillers contre Boniface VIII et la condamnation posthume du pape. Clément V louvoie, confirme l'absolution demandée et déjà accordée par Benoît XI, mais en exclut toujours Nogaret. A la fin de 1305, il accorde au roi une fournée de cardinaux français, Philippe maintient sa

pression : sa présence constante au concile tend à orienter et contrôler les débats et à limiter l'action du pontife.

Philippe le Bel (1268-1314)

Petit fils de saint Louis, fils de Philippe III le Hardi, a environ quarante cinq ans. Dans sa vie personnelle, chrétien pratiquant de mœurs pures, est un personnalité assez impénétrable déconcerte ses contemporains. Il a incarné la vision politique des légistes, inspirée du romain: souveraineté nationale indépendante féodalité comme de la théocratie pontificale. Roi depuis 1285, il achève une guerre malheureuse contre la Flandre, mais par la paix d'Athis en 1305 il acquiert la Flandre francophone, Lille, Douai, Béthune. Pendant ce conflit il avait rejeté la médiation de Boniface VIII, « le gouvernement temporel de son royaume n'appartenant qu'à lui seul ». Il а opéré deux dévaluations (1295-1296) et établi des taxes sur le clergé. bulle Clericis laicos fév.1296 : le pape déclare qu'aucun impôt ne peut être levé sur le clergé sans l'aval du Saint-Siège. En 1301, Philippe le Bel a fait arrêter Bernard Saisset, évêque de Pamiers et légat du pape. Le pape publia la Bulle Ausculta fili (déc 1301) et convoque un concile à Rome pour condamner les excès d'autorité de Philippe. Le roi interdit aux évêques de s'y rendre. La Bulle Unam sanctam (nov.1302) rappelle la théorie de la suprématie du pape sur les rois. Raid de Nogaret à Anagni (sept. 1303), attentat contre le pape qui est mort un mois plus tard à Rome.

2/ LE CONCILE DE VIENNE

La bulle d'indiction *Regnans in coelis* a été signée le 12 août 1308.

Le 16 octobre 1311, le pape ouvrit solennellement la première session du concile dans la cathédrale Saint-Maurice de Vienne. Son discours *In concilio justorum et congregatione magna opera domini* (Ps CX 1,2) fixait trois tâches principales à l'assemblée :

- 1/ l'affaire des Templiers
- 2/ le secours de la Terre Sainte
- 3/ La réforme des mœurs et de l'état ecclésiastique

L'estimation des participants oscille entre trois cent évêques et une grosse centaine, venus de France et d'Italie mais aussi d'Allemagne, d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. Le discours d'accueil achevé, la pape bénit et s'en alla. Les actes sont perdus, mais une partie a été retrouvée par le Père Ehrle dans le manuscrit latin 1450 de la B.N. de Paris. Le pape réclame des Pères conciliaires, des rapports sur les trois buts fixés. Les avis sont partagés. Deux rapports seulement nous sont parvenus. Celui de Guillaume Lemaire, évêque d'Angers et celui de Jacques Duèze, évêque d'Avignon, le futur Jean XXII.

A ce moment là, de toute la chrétienté parviennent des actes des procès ouverts contre les Templiers. Mais les Pères sont réticents à les condamner. Jacques Duèze dans son rapport estime que les procédures contre les Templiers sont assez détaillées pour établir un jugement sur leur éventuelle culpabilité. S'il décide de les supprimer le pape doit agir en qualité de souverain pontife. Philippe le Bel écrit au pape le 2 mars : « Votre Sainteté sait que l'enquête a révélé un tel nombre d'hérésies et de forfaits, … que l'Ordre doit être aboli. Pour ce motif et aussi par l'effet d'un saint zèle pour la vraie foi, j'insiste pour demander notamment et humblement

son abolition et le transfert de ses biens à un autre ordre de chevalerie »

Le 21 mars 1312 en consistoire secret (réunion de cardinaux présents à Vienne) Clément V abolit l'ordre en vertu ordonnance pontificale per modum provisionis ordinationis apostolicae. Il promulgue cette décision grande solennité en présence de Philippe le Bel et de trois fils. La bulle de dissolution Vox clamantis est datée du 22 mars, elle s'articule de manière très sévère sur le texte du Psaume I, 5 « Les impies ne ressusciteront pas dans jugement ». Le 2 mai 1312, par la bulle Ad providam, transfère aux Hospitaliers la maison du Temple et toutes leurs autres maisons, églises, villes et bourgs, les terres avec les droits de juridiction ainsi que tous les biens meubles et immeubles qu'ils possédaient en France au moment de leur incarcération. Le Saint-Siège retint pour lui les biens situés France, en Espagne, (Castille et Aragon) hors de Portugal. Le pape nomma des commissaires pour veiller partout en Europe à l'exécution du texte. Par la Bulle Ad certitudinem du 6 mai 1312, il se réserva le jugement du Grand Maître Jacques de Molay et d'un certain nombre de grands dignitaires, les autres étant renvoyés devant les synodes provinciaux de leurs pays respectifs.

Bien sûr la grande masse des biens des échappait au roi, mais il y gagna tout de même l'extinction de ses dettes contractées auprès du Temple, plus tous les biens meubles confisqués lors de l'arrestation générale Templiers dans le royaume et 200.000 livres extorqués aux Hospitaliers à qui revenaient les immeubles. Par sa pression constante, le roi a obtenu la suppression du Temple, grappillé quelques bénéfices au passage et a montré à tous la supériorité du roi de France sur le pontife romain. C'est incontestablement une défaite du Sacerdoce.

En cours de route, le procès contre Boniface VIII semble s'être perdu. Dans son rapport à Clément V, Jacques Duèze avait déconseillé toute sentence posthume condamnation de Boniface VIII, qui serait dommageable aux intérêts de l'Eglise et qui tendrait à reconnaître au pouvoir une prédominance fâcheuse sur la ecclésiastique. Un chroniqueur raconte que les ambassadeurs du roi de France auraient demandé au concile l'exhumation l'incinération da cadavre de Boniface VIII! En fait, semble que les commissaires chargés par le concile d'examiner le cas de Boniface aient déclaré en présence du roi que le pape était innocent des accusations portées contre lui. Philippe le Bel et ses conseillers durent alors se contenter d'un décret pontifical l'exonérant une nouvelle fois de toute conduite responsabilité dans la envers Boniface. Simultanément, le pape accorda à Philippe la levée de onze décimes annuelles sur le clergé de France sous prétexte de préparer la croisade, dont le roi parlait beaucoup sans l'envisager sérieusement très probablement.

3/ CLÉMENT V ET L'EMPEREUR HENRI VII

Mais si les relations entre Clément V et Philippe le Bel occupent à plusieurs reprises la première place de politique extérieure du pontificat, le lien classique entre le sacerdoce et l'Empire c'est-à-dire le pape et l'empereur, subsistait. Sur l'ordre de Clément V, le roi d'Allemagne Henri VII de Luxembourg (vers 1275-1313) fut couronné empereur à Rome par une délégation de cardinaux, au Latran le 29 juin 1312 : le cardinal évêque d'Ostie le sacra empereur, cardinal de Sainte-Sabine le couronna et Henri jura soutenir le pape dans ses droits et biens, protesta de son orthodoxie et menaça les hérétiques. Il s'occupa aussi très sérieusement d'élaborer un plan de croisade. Clément s'efforça aussi de tempérer l'opposition entre l'empereur et le roi Robert de Naples. Henri consentit à une trêve d'un an. Néanmoins sur la fin de l'armistice, il prit la route des Pouilles pour attaquer Naples. Mais il mourut en route de la peste, non loin de Sienne, le 24 août 1312 à l'âge de cinquante deux ans et fut enterré dans la cathédrale de Pise.

4/ LA MORT DE CLÉMENT V ET LES JUGEMENTS DES SES CONTEMPORAINS

L'on sait que peu de temps après le supplice et la mort de Jacques de Molay et des principaux dirigeants du Temple le 11 mars 1314, Clément V et Philippe le Bel moururent ; la légende a couru que sur son bûcher Molay aurait cité le pape et le roi à comparaitre devant le tribunal de le délai d'un an. Clément, toute valétudinaire, il souffrait nous l'avons vu, d'un cancer à l'estomac ou aux intestins, se trouvant plus souffrant décida de revenir à Bordeaux dont le climat, pensait-il, lui rendrait la santé. Mais à peine s'était-il mis en route qu'il mourut le 20 avril 1316, au château de Roquemaure, près de Carpentras. Dans sa mort il fut fidèle à son attitude d'extrême générosité envers sa famille et lui léqua la plus grande partie de son trésor estimé à environ un million de florins.

décès ne semble pas avoir suscité de Son regrets. Le cardinal Napoléon Orsini, qui avait mobilisé le Sacré Collège pour l'élection de Clément porte sur lui jugement sévère: « Je voulais en le choisissant exalter le roi et son royaume et j'espérais que s'inspirant des conseils du roi gouvernerait heureusement et l'Eglise. Malheureusement il en réformerait а été autrement pour le plus grand inconvénient du roi et de son royaume. Quant à Rome, elle est devenue sous lui et par lui une ruine. Le siège de Pierre a été brisé, le patrimoine pillé moins par les voleurs que par ses propres agents. Toute l'Italie est délaissée… ruinée par les séditions. Pas une cathédrale pas même la plus petite prébende qui n'ait été donnée à prix d'argent. Nous italiens qui l'avons fait pape, nous sommes écartés comme inutiles… Je ne doute pas que la miséricorde de Dieu ne nous ait débarrassé de ce Clément, il était sur le point de reléguer l'Eglise dans un coin de Gascogne, (Bordeaux, son siège) et ceci aurait amené nécessairement sa ruine complète »

Certes à travers се propos d'Orsini s'exprime l'opinion des cardinaux italiens et de la majorité de la curie peuplée d'Italiens jusqu'alors. Avec Clément V et surtout avec ses successeurs les papes d'Avignon, la majorité du Sacré Collège et de la curie devient française, et souvent lanquedocienne ou méridionale. D'une certaine manière pontificat de Clément V enregistre un tournant dans l'histoire de la papauté et ouvre une longue parenthèse dans son séjour romain, ce que les commentateurs hostiles ont appelé « la seconde captivité de Babylone! »

CONCLUSION

Dans les relations entre le Sacerdoce et l'Empire, le règne de Clément V marque un réel déséquilibre. Désormais, face au pape ne se dressent plus seulement l'empereur, mais aussi des royaumes qui se sont affirmés progressivement. En l'occurrence, c'est le cas de la France. Philippe le Bel s'est montré un partenaire difficile, soucieux de ses intérêts nationaux et dynastiques sans respect particulier pour l'autorité du Saint-Siège. Le pape a cédé sur l'affaire des Templiers, mais il a réussi à éviter le procès posthume que le roi voulait intenter à Boniface VIII.

Déjà le règne de Boniface avait été menacé par la violence du roi qui avait mené le pontife à la mort. Clément, pape français élu à Lyon, demeurant dans le Comtat ne put jamais se soustraire totalement à l'influence du roi de France, au point d'inaugurer l'installation durable du pape dans le Comtat, au grand dam du clergé et du peuple de Rome. Avec Philippe le Bel, le pouvoir politique s'est affirmé dominant sur l'autorité romaine.

*

Orientation bibliographique

Michel Mourre, Dictionnaire Encyclopédique d'Histoire, Bordas, Paris, 1978.

Philippe Levillain (sous la direction de),

Dictionnaire historique de la papauté, Fayard, Paris, 1994.

Daniel-Rops, *Histoire de l'Eglise du Christ*, T IV, Arthème Fayard, Bernard Grasset, Paris, 1965.

Jean Chélini, *Histoire religieuse de l'Occident médiéval*, A. Colin, dans la série « Histoire médiévale », dirigée par Georges Duby, Paris, 1968.